

La Belgique pionnière dans la lutte contre les émissions de soufre des navires

En 2016, des chercheurs de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique ont utilisé pour la première fois le « renifleur électronique » – ou *sniffer-sensor* en anglais – à bord de l'avion du programme de surveillance aérienne de la mer du Nord belge. Ce capteur innovant mesure les émissions de soufre des navires en mer. En 2016, il détectait des valeurs suspectes pour près de 10 % des navires contrôlés. La Belgique est l'un des premiers pays à faire de tels relevés dans le cadre d'un projet pilote européen. Cette nouvelle méthode et ses résultats ont été présentés aux services policiers, tribunaux et autres scientifiques, et ont suscité énormément d'intérêt au niveau international. Cette surveillance pourrait rapidement être standardisée à travers toute la mer du Nord.



Renifleur électronique

Après l'essai concluant d'un prototype de capteur suédois, l'UGMM (les services scientifiques « Unité de Gestion du Modèle Mathématique de la mer du Nord » de l'IRSNB) acquérait en 2016, pour son avion de surveillance, un « renifleur électronique ». Ce nouvel instrument mesure, en vol, les émissions de soufre provenant du trafic maritime.

Le but de cette acquisition était de contribuer à l'application de nouvelles réglementations contraignantes : la convention MARPOL (Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires) et la Directive Européenne « Soufre ». La limitation des émissions de soufre des navires est en effet une priorité européenne à cause des nombreuses conséquences de ces émissions sur la santé publique et l'environnement. Des composés de soufre et des carburants pour bateaux riches en soufre jouent un rôle important dans les problématiques des particules fines, des pluies acides et du changement climatique.

Étude pilote

D'août à novembre 2016, l'UGMM a contrôlé les émissions de soufre d'environ 1300 navires en mer dans le cadre d'une étude pilote européenne. Cette étude a révélé que le taux en soufre mesuré excédait les valeurs admises dans près de 10 % des cas (120 bateaux). Chaque observation suspecte a été systématiquement rapportée au service d'inspection maritime du SPF Mobilité et Transport pour de plus amples investigations à quai et la coordination avec d'autres inspections portuaires européennes.

Appréciation internationale

En mai 2017, l'UGMM a présenté les résultats et l'expérience acquise lors de ces vols au cours de deux réunions internationales : la réunion annuelle du réseau des enquêteurs et des procureurs de la mer du Nord – il y a été décidé de donner une plus haute priorité au suivi des poursuites en cas d'infractions aux émissions de soufre –, et la réunion annuelle du groupe de travail technique de l'Accord de Bonn. Cet accord est le mécanisme grâce auquel les États côtiers de la mer du Nord et l'Union Européenne collaborent afin de prévenir et de lutter contre les pollutions maritimes en mer du Nord. Les efforts et résultats belges ont été applaudis lors de ces deux forums.

Du travail pionnier

Philippe De Backer, le Secrétaire d'État à la Mer du Nord réagit très positivement : « Avec ces contrôles, la Belgique assume un rôle pionnier. Ces actions nous aident à garder notre mer propre et se font aussi remarquer sur le plan international. Il est donc bon que ces contrôles soient étendus à travers toute la mer du Nord. »

Après les résultats remarquables du contrôle belge des émissions de soufre, il a en effet été décidé de formuler une demande formelle internationale afin d'initier un programme de contrôle des émissions de soufre couvrant l'entièreté de la mer du Nord et coordonné par l'Accord de Bonn. Avec ces efforts internationaux, notre pays joue actuellement un rôle de premier plan sur la question.

En attendant, l'UGMM continue d'exécuter régulièrement des vols de surveillance de soufre en mer.

